## **SOMMAIRE**

1 - INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

- 1.1 Plan de l'ensemble des installations
- 1.2 Identification du matériel de secours disponible
  - 1.2.1 Matériel de sauvetage
  - 1.2.2 Matériel de recherche
  - 1.2.3 Matériel de secourisme
  - 1.2.4 Matériel de réanimation
- 1.3 Identification des moyens de communication
  - 1.3.1 Communication interne
  - 1.3.2 Moyens de liaison avec les services publics

#### 2 – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉTABLISSEMENT

- 2.1 Période d'ouverture
- 2.2 Horaires et jours d'ouverture au public
- 2.3 Fréquentation
  - 2.3.1 Forte fréquentation
  - 2.3.2 Faible fréquentation

### 3 – ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SÉCURITÉ

- 3.1 Organisation interne en cas d'accident
- 3.2 Les plans et les zones de surveillance
- 3.3 Sécurité
- 3.4 Organisation interne en cas d'accident

ANNEXE 1:

Message d'Alerte

ANNEXE 2:

Plan nº 1 - 3 MNS

ANNEXE 3:

Plan nº 2 - 2 MNS

#### 1 – INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

#### Les Bassins:

- Bassin de 25 X 15 (375 m<sup>2</sup>)
- Bassin ludique (182 m²) avec rivière contre courant
- Douche déferlante

#### <u>Équipement</u>:

- Toboggan de 40 m de long avec son bassin de réception propre (27 m<sup>2</sup>)
- Pataugeoire (30 m<sup>2</sup>)
- Deux jacuzzis
- Champignon
- 1.1 Plan de l'ensemble des installations

Voir plan n° 1 joint en annexe 2

- 1.2 <u>Identification du matériel de secours disponible</u>
  - 1.2.1 Matériel de sauvetage : PERCHES
  - 1.2.2 Matériel de recherche : NÉANT
  - 1.2.3 Matériel de secourisme comprenant notamment :
    - 1 armoire à pharmacie
    - 1 brancard rigide
    - 6 colliers cervicaux (adulte-enfant)
    - 1 couverture iso thermique
    - 1 nécessaire de premiers secours
  - 1.2.4 Matériel de réanimation
    - 2 bouteilles d'oxygène de 1 000 litres avec manomètre et débilitre
    - 2 ballons auto-remplisseur avec valves et masques adaptés pour permettre une ventilation
    - 1 D.S.A
- 1.3 <u>Identification des moyens de communication</u>
  - 1.3.1 Communication interne
    - Sono
    - Bouton poussoir de borne d'appel d'urgence (alarme)
    - Sirène
  - 1.3.2 Moyens de liaison avec les services publics (SAMU, Sapeurs Pompiers)
    - Téléphone urbain

#### 2 – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉTABLISSEMENT

#### 2.1 <u>Période d'ouverture</u>

- Ouverture permanente

#### 2.2 <u>Horaires et jours d'ouverture au public</u>

Horaires saison estivale

LUNDI	10 H – 20 H
MARDI	10 H – 20 H
MERCREDI	10 H – 20 H
JEUDI	10 H – 20 H
VENDREDI	10 H – 20 H

SAMEDI 09 H – 13 H et 14H – 17H30 DIMANCHE 09 H – 13 H et 14H – 17H30

#### Horaires petites vacances

LUNDI	10 H – 17 H
MARDI	10 H – 12 H / 14 H – 20 H
MERCREDI	10 H – 12 H / 14 H – 20 H
JEUDI	10 H – 20 H

VENDREDI 10 H - 12 H / 15 H - 22 H

SAMEDI 14 H - 18 H

DIMANCHE 09 H - 13 H / 14 H - 17 H30

#### Horaires période scolaire

LUNDI	12 H – 14 H
MARDI	17 H – 20 H

MERCREDI 10 H - 12 H / 15 H - 20 HJEUDI 12 H - 14 H / 17 H - 20 H

\*VENDREDI 16 H - 22 H SAMEDI 14 H - 18 H

DIMANCHE 09 H - 13H30 / 14 H - 17H30

#### 2.3 Fréquentation

Fréquentation maximale instantanée, choisie par le maître d'ouvrage en référence ou décret n° 81-324 du 07/04/81, article 8.

F.M.I: 600

Nombre d'entrées à l'année : 85 000 (public) 115 000 (entrées totales)

Fréquentation maximale hivernale journalière : 600

Fréquentation maximale saisonnière journalière : 1 200

<sup>\*</sup>bassin ludique fermé de 16h à 17h

Moments prévisibles de forte fréquentation :

<u>ÉTÉ</u>: Juillet – Août 14 H 00 17 H 00 <u>HIVER</u>: Mars – Avril 14 H 30 / 17 H 30

2.3.1 Forte fréquentation

- a) Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture au public : 3 MNS
- b) Postes
- c) 3 postes **mobiles ou fixes**
- d) Zones de surveillance :3 zones
- e) Autre personnel présent dans l'établissement ÉTÉ : 1 hôtesse ; 2 personnes à l'accueil et vestiaires

#### Référence plan n° 1 joint en annexe 2

#### 2.3.2 Faible fréquentation

- a) Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture au public : 2 MNS
- b) Postes: 2 postes **mobiles ou fixes**
- c) Zones de surveillance : 2 zones

Si un MNS s'absente exceptionnellement quelques instants le 2éme MNS se place entre les deux bassins.

d) Autre personnel présent dans l'établissement :

<u>ÉTÉ</u>: 1 hôtesse, 1 personne accueil vestiaires

En cas de forte fréquentation, mise hors service du toboggan, des jacuzzis.

#### Référence plan n° 2 joint en annexe 2

- <u>Signalisation</u>:

<u>Jacuzzis</u>: interdits aux moins de 17 ans

Interdiction de courir dans le hall des bassins et dans l'enceinte de l'établissement
Interdiction de pousser dans le hall des bassins et dans l'enceinte de l'établissement
Interdiction de plonger dans le bassin ludique et dans le bassin réception du toboggan
Interdiction de descendre à plat ventre dans le toboggan
Interdiction de descendre à deux ou plus au toboggan

#### 3 – ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SÉCURITÉ

Lorsque l'établissement est ouvert au public, il y a au minimum 2 M.N.S présents. Tous les M.N.S sont titulaires du BEESAN (Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation). (Sauf dérogations pour B.N.S.S.A).

Il y a également une personne à l'accueil vestiaires et une hôtesse. Les lundis et jeudis midi en période scolaire pas de personnel à l'accueil vestiaires.

#### Liste des BEESAN:

Mr Christophe BLONDEL: Directeur, employé territorial

Mr Dominique CHARTRAIN
Mr Le tuan KIEU
Mr Eddy GREE
Mr Daniel MALOUDA
Mr Mélanie LEMEE
Mr Loïc LEVILLAND

Chef de bassin, employé territorial contractuel
Educateur sportif, employé territorial contractuel

#### <u>Liste du personnel accueil et entretien présent</u>:

- Mme DAME Christèle hôtesse d'accueil
 - Mme BODIN Chantal hôtesse d'accueil

Mme BRAIE Nicole
 Mme MOULY Catherine
 Mme BLOUET Catherine
 Mme SAUVAGE Ophélie
 Mr GAUTIER Anthony
 entretien
 entretien
 entretien
 entretien
 entretien
 entretien

#### 3.1 Organisation interne en cas d'accident

Période estivale et hivernale

#### a) 3 M.N.S en surveillance

Le 1<sup>er</sup> M.N.S le plus proche prévient ses collègues (**sifflet**) et procède à l'intervention sur la victime.

Le 2<sup>ème</sup> M.N.S le plus proche vient l'assister et apporte éventuellement le matériel nécessaire et en cas d'accident grave, déclenche l'alerte générale interne (par sirène installée dans le local des M.N.S).

Le 3<sup>ème</sup> M.N.S évacue les bassins ou assure la surveillance d'un ou des bassins suivant la fréquentation.

Lorsque l'alerte interne est déclenchée l'hôtesse et le personnel des vestiaires ferment l'accès aux bassins et se mettent à la disposition des M.N.S.

L'hôtesse accueille les secours et les dirige (accès devant ou derrière le centre aquatique).

La personne des vestiaires participe si nécessaire à l'évacuation des bassins.

#### b) 2 MNS en surveillance

Le 1<sup>er</sup> M.N.S le plus proche prévient son collègue (<u>sifflet</u>) et procède à l'intervention sur la victime.

Le 2<sup>ème</sup> M.N.S vient l'assister et apporte éventuellement le matériel nécessaire et en cas d'accident grave, déclenche l'alerte générale interne par sirène afin d'intégrer immédiatement aux dispositifs de secours le personnel (hôtesse et accueil vestiaires).

C) Mission ou tache du personnel hors M.N.S

Lorsque l'alerte interne est déclenchée l'hôtesse et le personnel des vestiaires ferment l'accès aux bassins et se mettent à la disposition des M.N.S.

L'hôtesse accueille les secours et les dirige (accès devant ou derrière le centre aquatique).

La personne des vestiaires participe si nécessaire à l'évacuation des bassins.

#### 3.2 Les Plans et les zones de surveillance

#### **CONFIGURATION 3 M.N.S**

Plan 1 Pendant forte fréquentation :

1 M.N.S poste **mobile ou fixe** autour du bassin sportif suivant la visibilité et l'éclairage.

1 M.N.S poste **mobile ou fixe** (bassin ludique et rivière à contre courant + pataugeoire).
).

1 M.N.S poste **mobile ou fixe** (bassin ludique + réception toboggan + pataugeoire + jacuzzis).

#### **CONFIGURATION 2 M.N.S**

#### Plan 2 Pendant faible fréquentation

1 M.N.S poste **mobile ou fixe** autour du bassin ludique, réception toboggan et jacuzzis avec possibilité de surveillance du geyser (miroir).

Dès qu'il y a 2 M.N.S en surveillance au bord des bassins, ils doivent changer de poste toutes les 30 minutes

Les M.N.S en surveillance portent un tee-shirt identifié.M.N.S

#### 3.3 Sécurité

L'appareil d'**oxygénothérapie** se trouve dans le **podium** au milieu des deux bassins + un **autre** dans **l'infirmerie**.

La **trousse de premiers soins** se trouve dans **l'infirmerie** et dans le **podium** au milieu des deux bassins ainsi qu'à **l'accueil**.

Les produits chimiques sont entreposés à l'arrière du bâtiment dans un local aéré et fermé à clef.

Les **commandes d'arrêt de pompes** sont situées à l'entrée de la **chaufferie** et dans le **bureau des M.N.S**.

Nous disposons d'une ligne téléphonique.

Les voies d'accès et de secours sont :

- entrée principale pour les secours côté HLM
- entrée secondaire rue du Paty (côté parking)

#### Le matériel de secourisme comprend :

- 1 brancard rigide
- 1 couverture métallisée
- 2 bouteilles d'oxygène de 1 000 litres
- 2 ballons auto-remplisseurs
- masques adaptés
- 6 colliers cervicaux
- 1 aspirateur de mucosités
- 1 DSA
- 1 classeur (renseignements sur les incidents et accidents survenus avec nom et adresse des victimes)

#### 3.4 Organisation interne en cas d'accident

Alarme au sein de l'établissement : sono + sirène

#### **Communication interne:**

M.N.S à M.N.S: 2 coups de sifflets rapprochés

M.N.S à caissière ou personnel des vestiaires : sirène

Exercices d'alarme, périodicité : SEMESTRIELLE

#### Alerte des secours extérieurs :

- les Sapeurs Pompiers par le 18 ou 02.33.67.58.16
- le SAMU par le 15 ou le 02.33.67.15.17
- Police ou Gendarmerie par le 17

#### **ANNEXE 1: MESSAGE D'ALERTE**

POMPIERS: 18 ou 02.33.67.58.16

SAMU: 15

HOPITAL: 02.33.12.33.12

POLICE: 17 ou 02.33.67.15.17

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES: 02.33.12.25.28

1 – S'identifier

- 2 Préciser la localisation de l'établissement, le n° de téléphone
- 3 Age et sexe de la ou des victime(s)
- 4 Nature de l'accident
- 5 Heure
- 6 Nature des premiers soins

Zone d'accès des secours extérieurs : voir plan

#### **NE JAMAIS OUBLIER LES CONSIGNES SUIVANTES:**

#### EN CAS D'ACCIDENT MORTEL:

Avertir les responsables de l'établissement (le Président de la Communauté de Communes, Le Directeur Général des Services, le Responsable du Centre Aquatique).

Avertir la police.

Recueillir le maximum de témoignages écrits.

Avertir l'assurance responsabilité civile professionnelle (F.N.M.N.S ou F.M.N.S).

Dans tous les cas, il convient de faire un rapport de l'accident.

Les consignes peuvent évoluer en fonction des modifications techniques apportées aux bassins ou dans le cas de la modification de l'effectif du personnel de surveillance.

## CES CONSIGNES SONT À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT

Fait à ARGENTAN le 23 juin 2006
Lu et approuvé,
Messieurs les MNS (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation)
Frédéric BELLUC :
Eric FONTAINE :
DOMINIQUE CHARTRAIN :
PATRICE LERAY
Vincent NAUMOT
Patrice VELASCO
Michel LERAT Directeur Général des Services :
LE PRESIDENT
Laurent BEAUVAIS Vice-président de la Région Basse Normandie

## CENTRE AQUATIQUE DU PAYS D'ARGENTAN

# PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS